

**Produits concernés : Exclusivement les œufs de poule.**

**-> Les produits issus d'Occitanie dont les SIQO sont listés en annexe sont automatiquement éligibles à l'adhésion Sud de France-l'Occitanie**

### **Fonctionnement général et lecture du cahier des charges**

-> Pour bénéficier de la marque « Sud de France-l'Occitanie », le produit doit obligatoirement valider l'ensemble des critères du cahier des charges. Ces critères garantissent l'origine régionale du produit ainsi que sa qualité.

-> Chaque critère est formulé sous forme de question avec plusieurs réponses possibles. **Seules les réponses figurant en gras permettent de valider le critère.**

Questions	Réponses
Le siège social de votre entreprise se situe-t-il en Occitanie ?	<b>Oui / Non</b>
Vos poules pondeuses sont-elles élevées en Occitanie ? <i>Les poules pondeuses peuvent être nées en France mais doivent être élevées en Occitanie pendant tout le cycle de production.</i>	<b>Oui / Non</b>
Le centre d'emballage est-il en Occitanie ? <i>Les deux premiers chiffres du numéro d'agrément du centre d'emballage des œufs indiquent le département.</i>	<b>Oui / Non</b>

**Annexe 1 : Signes Officiels de Qualité et d'Origine (SIQO)**

**Œufs**

**AB (Occitanie)**

**Label Rouge**

Œufs de poule élevées en plein air LA/04/02